



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 07 avril 2026 à 20 heures 00 minutes
Salle du Conseil Municipal

Quorum : 7

Présents : M. BORDES Dominique, Mme CAPDEVIELLE Marie-Laure, M. CLERET Laurent, M. GUILLOT Frédéric, M. LEFETZ Jean-Paul, Mme LEFETZ Sandie, Mme MAGESTÉ Chantal, Mme PAGNIEZ Tania, M. VERDIER-MATAYRON Ghislain

Excusé(s) : Mme BOUJENAH Ingrid, M. MATRASSOU Didier

Secrétaire de séance : Mme CAPDEVIELLE Marie-Laure

Président de séance : Mme LEFETZ Sandie

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du procès-verbal du 20/03/2026
- 2 - Préparation du budget 2026
- 3 - Questions diverses

1 - Approbation du procès-verbal du 20/03/2026

Le document est approuvé à l'unanimité et signé par le maire et le secrétaire de séance.

2 - Préparation du budget 2026

Madame le Maire présente les éléments nécessaires à la préparation du budget :

a) Résultats de l'exercice 2025 :

Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)	
Dépenses		Dépenses	
Prévues	199 429.12	Prévues	39 533.63
Réalisées	100 647.71	Réalisées	16 838.62
		Restes à réaliser*	2 432.17
Recettes		Recettes	
Prévues	199 429.12	Prévues	39 533.63
Réalisées	210 567.89	Réalisées	25 237.22
Résultats de l'exercice 2025 (hors restes à réaliser)			
	109 920.18		8 398.60



* Les restes à réaliser correspondent à des dépenses engagées (devis signés), mais qui n'ont pas pues être payés avant la fin de l'exercice car les travaux étaient en cours. Il s'agit des travaux d'électricité (mairie, église, salle des fêtes) et de l'installation d'un flash lumineux aux toilettes (alarme incendie)

Vu les résultats de l'exercice, Madame le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice comme suit :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2025	109 920.18
Affectation complémentaire à l'article 1068	8 433.57
Résultat reporté en recettes de fonctionnement (002)	109 920.18 - 8433.57 = 101 486.61
Résultat reporté en recettes d'investissement (001)	8 398.60

b) Fiscalité

Tous les ans, la commune doit voter les taux de fiscalité. Cette année, la Commune peut instaurer une majoration sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 1.47%.

Pour rappel les taux actuels sont les suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 64.85%
- Taxe foncière sur le non bâti : 23%
- Taxe d'habitation : 8.04%

Le sujet est ouvert, une décision sera prise lors de la prochaine séance du conseil municipal.

c) Dotations de l'Etat

Les principales recettes de la commune sont les dotations de l'Etat. Pour information, les dotations notifiées en 2026, en comparaison avec celles notifiées en 2024 et 2025, sont les suivantes :

2024	2025	2026
62 794	64 114	67 527

d) Devis reçus

Madame le Maire présente les devis reçus afin de faire le point sur les dépenses à prévoir :

Objet	Entreprise	Montant € TTC	Section budgétaire
Travaux logement communal	Mme OWCZAREK	950	Investissement
	SARL PETOUFAIRE	2 977.80	Investissement
	SARL COLOR PLAK 32	2 721.18	Investissement
Ordinateur mairie + souris et clavier sans fil	BRUNEAU	1 443.42	Investissement
	BRUNEAU	1 244.22	Investissement
Travaux voirie - point à temps	STPAG	3 360.00 (1T)	Fonctionnement
	Acchini	En attente plan pluri-annuel en prévision	Fonctionnement
Buses fossé Chemin de l'Eglise	Gédimat	376.87	Fonctionnement
Fauchage	Cassaigne	Complet : 4 446 1 passe : 702 2 passes : 1 326	Fonctionnement



		2 passes + virage : 1 716	
Entretien espaces verts	Thierry Gabarra	5 040	Fonctionnement
	Attente autres devis		Fonctionnement
Curage fossés	Nicolas Garoussia	108€/heure +72€/h pour tracteur si benne	Fonctionnement
Sinistre tempêtes Nils			
Plafond salle des fêtes	SARL PETOUFAIRE	2020.20	Fonctionnement
Gouttières salle des fêtes	SARL Barbé Nicolas	120	Fonctionnement
Eclairage public endommagé	Syndicat d'énergie	1 520.58	Fonctionnement
Réparation croix	Attente de devis	Estimation expert :800	Fonctionnement

*Devis signés

Différents devis recueillis par les élus sont présentés au conseil, le choix des devis sera fait lors de la prochaine séance du conseil municipal.

e) Subventions aux associations

Afin de définir l'enveloppe destinée aux subventions des associations, il est proposé de faire le point sur les subventions qui seront accordées. Pour information, en 2025 l'enveloppe totale était de 1100€.

Association	Montant voté en 2025	Montant demandé par l'association	Montant proposé en 2026
Amicale des sapeurs-pompiers de Plaisance	25	400	250
Badminton de Marciac			
ADOM Trait d'union	25	75	50
ADMR Beaumarches	25		50
Minao Club		200	
FSE collège Plaisance	252	168	168
Paloume			
Ciné Europe			
Ecole de musique de Plaisance	25		50
Plaisance Canoe Kayak	25		25
Episode			

Autres subventions versées en 2025 mais non demandées cette année :

- Comité des fêtes : 500€, proposition pour 2026 : 500€
- Coteaux Gascogne Handball : 25€, proposition pour 2026 : 25€
- Ecole primaire du Pardiac : 48€
- Société de chasse : 125€, proposition pour 2026 : 0€
- Val d'Arros Adour : 25€, proposition pour 2026 : 25€
- Prévision d'une enveloppe en cas de demande en cours d'année (sera votée par le Conseil Municipal avant versement) : 100€

3 - Questions diverses

- Commission communale des impôts directs : Cette commission a pour rôle de donner, chaque année, son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Le Conseil Municipal devra, lors du prochain conseil, proposer 24 noms. Le directeur des finances publiques désignera, parmi ces noms, 6 membres titulaires et 6 suppléants.

- Commission de contrôle des listes électorales : Les membres de la commission sont désignés par arrêté préfectoral. Lors du prochain conseil municipal Il faudra proposer :

1 représentant de la commune : M. Jean-Paul LEFETZ

+ 1 suppléant : Mme Marie-Laure CAPDEVIELLE

Il faudra également proposer 2 délégués de l'administration ainsi que 2 délégués du tribunal judiciaire (qui ne doivent pas faire partie du Conseil Municipal)

- Plan Communal de Sauvegarde : Suite aux élections municipales et à l'installation des nouveaux élus, le PCS devra être mis à jour afin notamment de prévoir qui fait quoi en cas de crise.

- La prochaine séance du conseil municipal est prévue le mercredi 22 avril 2026 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h33.

Le présent procès-verbal a été approuvé lors de la séance

du Conseil Municipal du 22 avril 2026

Le Secrétaire de séance,



Fait à SAINT-AUNIX-LENGROS
Le Maire,

